

4^{ème} année Médecine Générale

Pre Aurélie Janczewski

4 mars 2026



Le déroulé de la semaine du DJ

- ➔ 4 journées en stage, dont :
 - 3 journées de soin, en cabinet de médecine générale
 - La 4^{ème} journée dite « territoire » : soin (comme les 3 premières) OU participation coordination sur le territoire OU participation projet recherche/pédagogie
- ➔ La 5^{ème} journée : travail universitaire (organisée par le DUMG)

La 4^{ème} journée « territoire »

- Soit ajoute une journée supplémentaire « soins au cabinet » (en plus des 3 journées obligatoires)
 - Soit participation à des actions de coordination territoriale : MSP , CPTS ou tout autre projet sur le territoire
 - Soit, sur proposition du PAMSU, participation projet de recherche ou pédagogie
- 

Activité du DJ

- Entre 10 et 25 actes par jour
 - Autonomie supervisée
 - Rétroaction quotidienne
- = des dossiers à la demande du DJ ET à la demande du PAMSU
- File active de patients chroniques et patient du SNP
 - Carte CPS-DJ propre
- 

Devoirs du PAMSU

- Autonomie supervisée = rétroaction par le PAMSU quotidienne
- PAMSU ou autre médecin diplômé de la structure TOUJOURS disponible, en cas de besoin
- Points réguliers (hors rétroaction) sur « déroulé du stage » (gestion avec les correspondants, soins coordonnés, difficultés rencontrées)
- Supervision PDSA (volontariat du DJ)

Comment être PAMSU-DJ?

- Agrément PAMSU habituel
- + **formation spécifique DJ :**
 - ⇒ DPC via CNGE Formation
 - ⇒ E-learning, équivalent d'une demi-journée
 - ⇒ Disponible à partir de mars 2026
- + **Envoyer la demande d'agrément** à Mme Eve Bancel : eve.bancel@univ-amu.fr

Comment être PAMSU-DJ?

Site de CNGE Formation =

<https://catalogue-cnge.dendreo.com/formation/107/formation-des-maitres-de-stages-a-lencadrement-des-docteurs-juniors>

Comment être PAMSU-DJ?

- Conditions accueil
 - Bureau équipé entièrement, disponible 3 jours par semaine (ou 4 jours selon les terrains de stage).
 - Un médecin diplômé toujours présent sur les lieux en même tant que le DJ (même si pas le PAMSU)
 - Rétroaction **quotidienne** par le PAMSU
- Rédaction d'une « Présentation du terrain de stage » précise (formulaire à demander au DUMG)

Rémunération du DJ par le CHU

 **Émoluments
communs à toutes les
spécialités**

2 375 € bruts / mois

 **Prime
d'autonomie
supervisée**

5 000 € bruts / an

Spécificités MG

 **Prime d'activité**
500 € bruts / semestre
(si ≥ 200 actes par mois)

 **Indemnité ZIP**
1 000 € bruts / mois (si stage
en ZIP)

 **Indemnités forfaitaires
classiques** sur demande
300 € bruts/mois hébergement
ZAC
130 € bruts/mois transport
(si >15 km du CHU et domicile)
sauf ZIP

Si PDSA de 20h
à 8h,
Gardes
seniors
422€/garde

Si régulation
PDSA,

50€ / heure
soit 600€ les
12h

 Fourchette brute mensuelle estimée : **2 792 € à 4 305 €**

Rémunération PAMSU

→ différents volets de rémunération

1) indemnité pédagogique

600 euros par mois (à partager en fonction du nombre de PAMSU de la maquette)

2) Si PAMSU en ZIP/ZAC/QPV

800 euros par mois

3) Supervision PDSA du DJ

Cf diapo infra

Rémunération PAMSU

4) Compensation mise à disposition

Tiers-payant par AMO de chaque acte du DJ

=> Perception de la part AMC de chaque acte du DJ par le PAMSU

Rémunération PAMSU= PDSA

Prime de supervision de la PDSA : 400 €
bruts /mois de stage /étudiant

+

Perception des tickets modérateurs (part
AMc) de l'activité réalisée par le DJMG
pendant sa garde de PDSA

Rémunération PAMSU= modèle

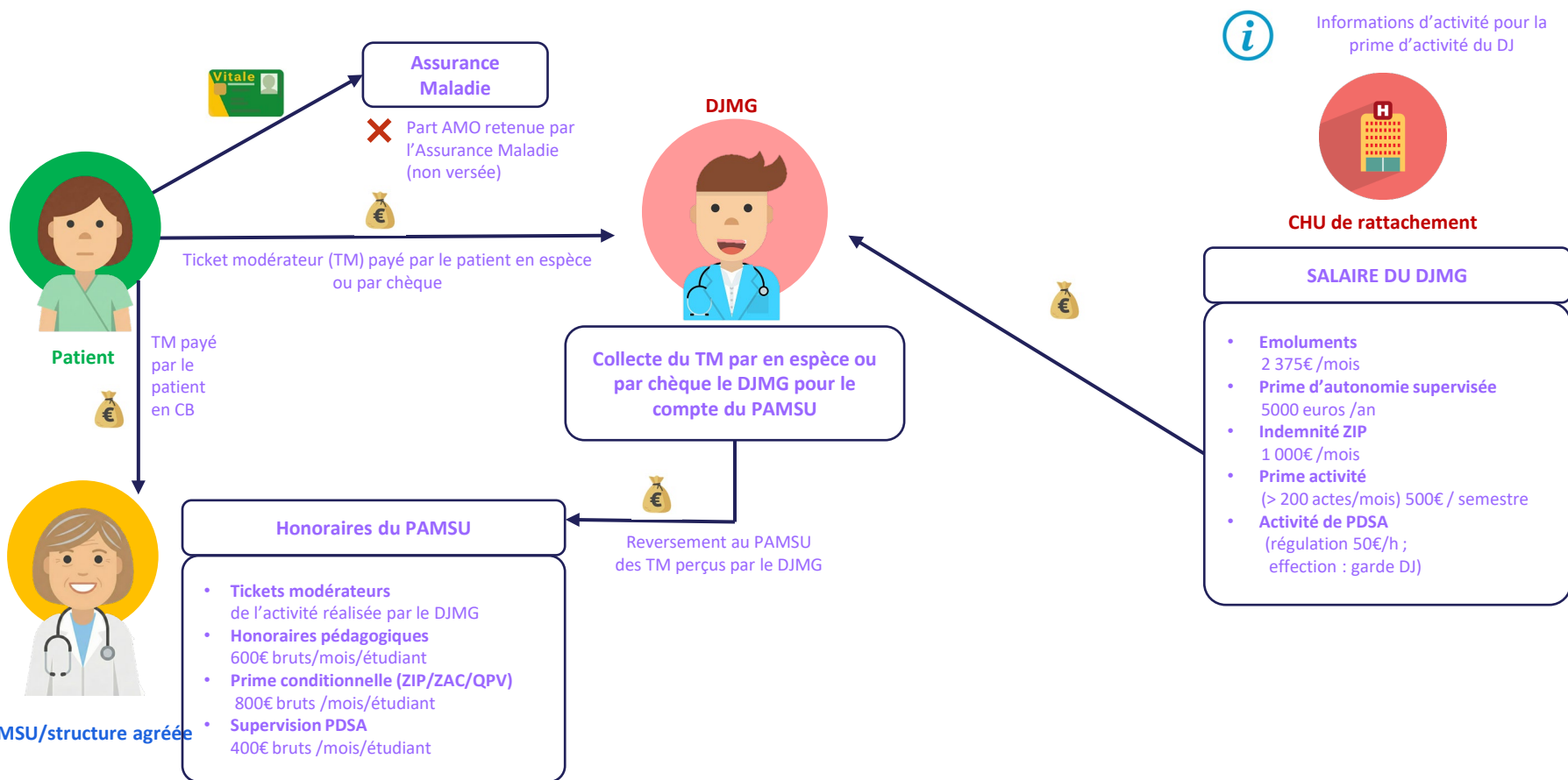
Sur l'activité moyenne nationale (donc
type de patientèle moyenne) d'un MG

= 15 actes de DJ par jour, 3 jours par
semaine

➔ 1200 euros bruts/par mois



Schéma de rémunération DJMG/PAMSU



Rémunération PAMSU

Complément de rémunération forfaitaire dans certaines situations particulières :

Compensation forfaitaire liée à une patientèle fortement exonérée de ticket modérateur (forte patientèle ALD/C2S/AME notamment) versée sur présentation du RIAP de l'année précédente

→ 300 € bruts /mois si la part des patients exonérés (sur la patientèle totale) est comprise entre 50% et 63%

→ 600 € bruts /mois si cette part est égale ou supérieure à 63%.

Choix de stage : Big Matching

➔ Par vœux, et non pas par rang de classement

- 1) Le DJ crée et dépose sur la plateforme numérique dédiée (elle s'appelle SIIMOP) son CV
- 2) Le PAMSU-DJ crée et dépose sur SIIMOP la présentation de son terrain de stage

Choix de stage : Big Matching

➔ Présentation de votre terrain de stage :

Canevas existants :

- Présentation de la maquette (nombre de PAMSU, contenu de la 4^{ème} journée)
- Présentation pour chaque PAMSU de son activité

➔ A déposer sur la plateforme SIIMOP pendant le mois d'août 2026.

Choix de stage : Big Matching

Le « chemin » de votre présentation du terrain de stage

- Canevas proposé par le DUMG
- A produire et renvoyer au DUMG avant mi-avril 2026 (nécessaire pour agrément DJ)
- A déposer sur plateforme SIIMOP entre le 1^{er} et le 31 aout 2026
- Nécessité de s'être connecté au moins une fois avant...

PUIS



Choix de stage : Big Matching

➔ Ouverture : DJ fait une liste de vœux, à l'aide de « cœurs » (durée de 5 jours) : **début septembre**

Puis

➔ Le PAMSU prend connaissance de tous les DJ qui veulent venir chez lui, et les classe par ordre de préférence (durée de quelques jours)

Puis

➔ La « moulinette mouline » = appariement autant que possible

PUIS : On recommence encore 2 fois les semaines suivantes pour ceux « non appariés, puis dernier tour (à la main) ➔ **ET ON RECOMMENCE TOUS LES 6 MOIS!!**

Choix de stage : Big Matching prévisionnel de 2026-2027

**Calendrier MATCHING (sept-oct 2026) -
Proposition DGOS**

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

**Calendrier MATCHING (mars-avril 2027) -
Proposition DGOS**

Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam	Dim
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Vert : vœux des étudiants

Bleu : classement par les PAMSU DJ

Jaune : Résultats appariement

Orange : 4^e tour « manuel »

Combien de DJ par PAMSU ?

- ➔ 1 DJ/PAMSU
- ➔ Plusieurs PAMSU-DJ peuvent se partager un même DJ (comme le SASPAS) MAIS pour la même file active de patients (continuité des soins, professionnalisant)
- ➔ Au sein d'une même structure, si plusieurs PAMSU-DJ et que les locaux permettent l'accueil adéquat = autant de DJ que de PAMSU-DJ

Combien d'étudiants par PAMSU?

Réglementairement non défini (pour le moment)

MAIS : Dans notre DMG d'Aix-Marseille

➔ Pas plus de 2 étudiants en supervision indirecte

(Les stages en supervision indirecte sont : Stage libre, SASPAS, DJ)

➔ SN1 possible en plus

➔ Possibilité de n'avoir qu'un étudiant par semestre

(desiderata recueillit habituellement par coordonnateur local, puis maquette en fonction des besoins), ou 2 , ou 3 !

Merci de votre
attention !

Que la Force soit avec
notre 4^{ème} année de
MG !